Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 DECEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le vingt trois décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 12 décembre 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex –Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – M. FRINGUE Mickaël à M. MONDON René – Mme LAMOLY Viviane à Mme MEZINO Sylvaine.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Présentation du rapport d'activité 2004 de la CCSud

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de la Communauté des Communes du Sud a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2004. Ce rapport doit être communiqué au conseil en séance publique.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

Après discussions, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de la CCSud pour l'exercice 2004, tel que joint en annexe.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS

<u>RAPPORT N° 14</u> / Présentation du rapport d'activité 2004 de la CCSud

Conformément à l'article 5211-39 du CGCT, le Président de la Communauté des Communes du Sud a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2004.

Ce rapport doit être communiqué au conseil en séance publique.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

MAIRIE DES AVIRONS